

## ABONNEMENT

SAUMUR	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## en s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, — .....	30
Faits divers — .....	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 9 JUILLET

## Tous irresponsables!

Dans une des dernières séances du Palais-Bourbon, M. Clémenceau a laissé échapper une parole très grosse, quoique ce n'ait été de sa part qu'une boutade.

« Eh bien! s'est-il écrié, retournons à la Monarchie; c'est un monarque qu'il nous faut. Seul il peut dire: Moi, je n'ai pas changé, je suis toujours là. »

M. Clémenceau répondait à M. Cavaignac, ministre de la marine, lequel venait de déclarer qu'il n'était pas responsable de ce qu'avait fait ou n'avait pas fait son prédécesseur.

La Chambre témoigne une grande confiance à M. Cavaignac qui la mérite sans doute.

Mais la même Chambre avait témoigné une confiance non moins grande à M. Barbey qui ne semble guère l'avoir méritée.

Et le prédécesseur de M. Barbey causa aussi aux représentants du pays de fortes déceptions.

La Chambre avait accordé des millions à ce prédécesseur, et elle en avait accordé à M. Barbey comme elle vient d'en accorder à M. Cavaignac.

Nous voulons croire que ce dernier saura utiliser les sommes énormes qui viennent d'être mises à sa disposition, mais il faut avouer que l'administration de ses prédécesseurs n'est pas pour nous rendre aussi confiants que la Chambre.

M. Cavaignac s'est retranché derrière le secret patriotique de la défense nationale pour ne pas dire ce qu'il allait faire de l'argent voté; il nous semble qu'on abuse beaucoup de cet argument à une époque où jamais les tiroirs de nos ministères n'ont été plus mal fermés.

Quoiqu'il en soit, il nous eût été agréable d'avoir quelques renseignements au moins sur

la manière dont M. Barbey, le prédécesseur, a dépensé les millions votés l'année dernière. Et la réponse trop personnelle du ministre actuel nous agace aussi fortement qu'elle a agacé M. Clémenceau.

Il est déplorable que les responsabilités s'évanouissent au fur et à mesure des crises ministérielles.

Ces responsabilités étaient saisissables sous la monarchie, empire ou royauté, comme M. Clémenceau l'a involontairement reconnu dans un accès de mauvaise humeur.

Ce n'est que depuis l'avènement des opportunistes au pouvoir que le parlement laisse les ministres rendre leur tablier sans leur demander des comptes.

Jamais on n'a, sous aucun régime, dissimulé avec autant d'entêtement les dilapidations administratives.

Et c'est là, certainement, une des causes principales de l'élargissement continu du budget de nos dépenses.

## INFORMATIONS

## LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire contenant des instructions relatives aux élections pour le renouvellement des Conseils généraux et d'arrondissement.

Cette circulaire reproduit les instructions déjà données en 1889 en faisant concorder la législation ancienne avec les dispositions votées depuis cette époque par le Parlement.

On sait, en effet, que la loi du 23 juillet 1891 a modifié l'article 8 de la loi de 1871 en étendant les cas d'inéligibilité à certaines catégories de magistrats et aux officiers généraux en activité de service.

D'autre part, la loi du 14 avril 1892 a réglé les conditions des élections complémentaires, en cas, au Conseil d'arrondissement.

Enfin, la circulaire explique les dispositions de la loi du 23 juin 1882, qui a fixé à trois ans, pour cette fois, la durée du mandat des conseillers d'arrondissement, afin de faire cesser dans l'avenir la simultanéité des élections.

## L'EXPOSITION UNIVERSELLE

La commission d'initiative a approuvé à l'unanimité la motion de M. Deloncle, en vue de l'organisation d'une Exposition universelle à Paris en 1900.

De son côté, le ministre du commerce va compléter la commission supérieure permanente des expositions, commission appelée à décider les mesures préliminaires à prendre en vue de cette Exposition, approuvée en principe par le Conseil des ministres.

## LE CLOU DE LA FUTURE EXPOSITION

Il est dû à l'imagination autant qu'aux démarches de M. Deloncle. Il s'agit de la construction d'un immense télescope pourvu d'un disque réflecteur pesant 8,000 kilogs et mesurant 3 mètres de diamètre et 50 centimètres d'épaisseur. Ce télescope permettra de mettre la lune, par exemple, à deux mètres de l'observateur. Toute la machine de dimensions considérables sera construite par des maisons françaises.

## L'EXPOSITION DE BERLIN

La date de 1900 pour l'Exposition universelle projetée à Berlin perd du terrain.

La commission, composée de représentants de la municipalité et du conseil municipal, a résolu d'accorder pour l'Exposition un crédit de 10 millions de marcs, à la condition que l'Exposition ait lieu en 1896 ou 1898 au plus tard.

Cette décision sera communiquée au chancelier de l'Empire, au bureau de l'Association des Chambres de commerce et aux doyens des commerçants.

## NOS AMIS LES ITALIENS

Charmant, adorable, notre confrère italien le *Piccolo*! Il a trouvé dernièrement une solution délicieuse de la crise financière qui ruine son pays, mais il ne s'aperçoit même pas qu'il prend l'effet pour la cause:

« Si l'empereur Alexandre II n'avait pas, en 1875, empêché l'Allemagne d'envahir la France et d'en faire justice sommaire, l'Europe serait aujourd'hui une bergerie, dit-il. La France une fois conquise et partagée en plusieurs Etats, l'Europe n'avait plus qu'à se transformer en une Arcadie et à souffler des bulles de savon avec les canons Krupp.

» Il n'y a qu'une porte de sortie, une seule voie de salut, la méthode Pasteur. On guérit la rage avec l'extrait rabique, la petite vérole avec le vaccin, la phthisie avec la lymphé Koch... Qu'est-ce qui ruine l'Europe? Le déficit financier, le déséquilibre de la Bourse et du portefeuille, la manie de la dépense. Eh bien! dépensons encore un peu plus, mais d'un seul coup. Contractons un emprunt gigantesque et provoquons une guerre en ayant l'air de nous la faire déclarer. Sans cela nous allons crever d'anémie, sinon de faim. C'est en France que nous devons trouver l'unique fer Bravais, l'incomparable phosphate de chaux et le reconstituant poulet rôti.

» C'est le destin des *Galli* d'être mangés. Pour la phthisie il faut la lymphé de Koch; pour l'appétit qui nous dévore, il faut le sang des *Galli*. »

## ÉTRANGER

## BISMARCK

Un rédacteur de l'*Illustrated London News* a interviewé le prince Bismarck, qui s'est exprimé ainsi au sujet des deux empereurs défunts:

Feuilleton de l'Écho Saumurois

## La Folle de la Grand'Lande

Par OCTAVE FÉRÉ.

X

LES DEUX GARDE-MALADES  
(Suite)

Les discours que les femmes comprennent le mieux sont ceux qui contiennent le moins de paroles. La voix de Louise, cette jeune fille si forte et si vaillante sur un champ de bataille, devint à son tour tremblante en présence de ce simple cri du cœur:

— Vous allez mieux, n'est-ce pas?

— Bien! oh! tout à fait bien... depuis un moment surtout.

— Vous n'attendiez pas ma visite à pareille heure?...

— A quelque moment qu'il arrive, le bonheur n'est-il pas toujours le bienvenu?...

— Je n'aurais pas tant tardé, fit-elle avec une vivacité où il put lire la candeur de son âme, mais je ne pouvais pas... Vous connaissez cela, vous, les exigences de la guerre. Et puis, ajouta-t-elle en baissant son accent par

une sorte de terreur, je n'osais pas me rapprocher de ce canton, du château qu'occupent encore les vôtres.

Il ne répondit pas: depuis quelques secondes, il examinait attentivement son costume.

— Mais vous êtes en deuil! dit-il sans transition.

Elle le regarda avec une certaine surprise, et lui dit d'un ton doux et mélancolique:

— Ignorez-vous que M. le baron de Kermadec, mon fiancé, a été tué lors de la prise du château par vos troupes?...

— Ha! ha! ha! dit Hector, éclatant d'un rire nerveux, le baron est mort!

Elle l'enveloppa d'un regard si sévère, qu'il ne put le soutenir.

— Vous êtes méchant, monsieur, lui dit-elle avec une dignité glaciale, car vous ignorez si je n'aimais pas M. de Kermadec; vous êtes ingrat, car lorsque le conseil de guerre vous a jugé, une seule voix s'est prononcée pour vous, et c'était la sienne!

— Méchant! ingrat!... répéta le blessé en se meurtrissant la poitrine, dont il dérangea les appareils; ah! vous ignorez ce qu'un éclat

de rire peut renfermer de tortures!...

Il retomba sur son lit, brisé par cette scène, et souffrant de sa blessure, qu'il venait de raviver.

— Mon Dieu! s'écria Louise, oubliant sa colère, que vous prend-il? Qu'avez-vous?... Manette, approche la lumière!

Et penchée sur lui, de ses mains délicates et fines, elle baigna la cicatrice d'eau fraîche, et reposa les compresses avec l'adresse d'une sœur de charité.

— Me pardonnez-vous? dit-il, quand l'accès de la douleur fut calmé.

— Vous êtes malheureux; la souffrance de votre âme s'est trahie, répondit Louise; que cette scène soit oubliée... Adieu!

— Vous partez?...

— La nuit s'avance; Jérôme va me conduire; mon père m'attend.

Elle fit un mouvement vers la porte, mais le closier parut tout à coup.

— Impossible de partir, dit-il. Un de nos gars arrive me prévenir que des rondes de bleus battent le pays; nous serions exposés à tomber au milieu d'eux. J'ai renvoyé cet éclaireur vers M. le marquis pour l'informer que vous restiez.

Il n'y avait pas à se révolter, il fallait subir ce contre-temps; il fallait, de plus, se résigner à attendre dans la chambre du malade, la seule qui fût à l'abri d'une perquisition, en cas de descente des soldats républicains.

— Allons! dit Mlle du Versant, notre blessé aura deux gardes au lieu d'une.

Manette se tenait accroupie dans un coin, sur la paille, les bras croisés autour de ses genoux, et la tête appuyée sur ceux-ci.

Mlle du Versant rassura Jérôme sur la crainte qu'elle ne passât une mauvaise nuit; elle avait bien d'autres fois dormi en plein air. Elle le laissa retourner à l'habitation pour y veiller, et elle s'assit tranquillement sur une chaise, la seule qui se trouvât là.

Hector était demeuré immobile et muet; il n'osait croire au bonheur nouveau qui lui arrivait. Mais au bout de quelques minutes, sa poitrine trop contenue laissa échapper un long soupir.

— Souffrez-vous davantage? s'empressa-t-elle de lui demander.

— Au contraire, je continue à aller mieux; sans les compresses qui me tiennent la tête et la poitrine, je me croirais guéri.

— Il faut dormir!

« Le vieux Guillaume n'était pas, à la vérité, un grand homme d'Etat, mais il avait du jugement et de la maturité. Il n'aurait jamais rien fait sans consulter un ou plusieurs de ses conseillers. De plus, il était un parfait gentilhomme : il était loyal, il appréciait ce que les Français appellent la relation sûre. Je lui étais profondément attaché.

Quant à l'empereur Frédéric, il était parfaitement noble. Peut-être manquait-il de force, mais il avait un don très réel de perspicacité, de la discrétion et du tact : il était une épée tranchante, à lame trop courte. Il y a trois ans, avant la mort de l'empereur Guillaume, son fils m'appela et me demanda de rester à son service. Après m'être entretenu avec lui et avec l'impératrice Frédéric, je promis de conserver mes fonctions et j'eusse tenu ma parole jusqu'à la fin ; je ne l'aurais jamais abandonné, même quand j'eusse moi-même envisagé qu'il se trompait. »

Berlin, 6 juillet. — Le *Moniteur de l'Empire*, provoqué ce matin par les *Nouvelles de Hambourg* à exposer l'opinion du gouvernement sur la polémique relative au prince de Bismarck, n'a pas tardé à répondre. Il publie ce soir une note dont voici la substance :

« Plusieurs journaux continuent à publier des articles dont on présume que le prince de Bismarck est l'auteur. Nous devons dire que les insinuations malveillantes à l'égard du chancelier de l'empire sont dénuées de tout fondement. Jusqu'au moment où il a été nommé chancelier de l'empire, le comte de Caprivi n'avait jamais nourri le désir de se mêler de politique et il n'entretenait ni ne cherchait à se créer aucune relation antibismarckienne ou autre avec un parti politique quelconque. Quant à la valeur intrinsèque des déclarations attribuées au prince de Bismarck, elle n'est pas suffisante pour que le gouvernement s'en occupe. »

— On mande de Kissingen à la *Gazette de Francfort* :

« Pendant un déjeuner auquel le prince de Bismarck a pris part à Kissingen, l'un des hôtes rappela que le 3 juillet était l'anniversaire de Koeniggratz. L'ex-chancelier dit à ce propos :

« Nous ne verrons probablement plus ja- mais un jour comme Koeniggratz, mais nous pouvons nous attendre à un nouveau Sedan. »

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 8 juillet 1892.

Après un début très soutenu, le 3 0/0 qui avait coté 99 reste en légère réaction ; la faiblesse des fonds étrangers, conséquence d'une aggravation des changes, se fait sentir par repercussion sur l'ensemble des fonds et valeurs françaises. Le 3 0/0 clôture à 98.85 et le 4 1/2 à 106.05.

— Ah ! c'est là seulement ce qui m'est impossible.

— Si c'est mon voisinage qui vous tient éveillé, je passerai dans la ferme.

— Oh ! par grâce ! n'en faites rien ; je me tais, je retiens mon haleine ; il m'est si doux de penser que vous daigniez être près de moi !

— Les malades sont sujets à l'exagération envers leur médecins, tant que dure la douleur, fit-elle en souriant.

— Ne croyez-vous pas à une reconnaissance inamuable, profonde ! dit-il avec transport.

— Prenez garde ! voilà déjà que vous manquez à nos conventions.

— Ah ! c'est que vous doutez de moi, et vous ne me permettez pas de me justifier.

— Eh ! qui vous accuse ? que vous reproche-t-on, monsieur ?... On vous enjoint de vous taire et de reposer ; c'est donc bien rigoureux !

— Rigoureux, cruel, car vous refusez même de me laisser voir si vous croyez à mes sentiments.

— Non ! je n'en doute pas, je n'en saurais douter, reprit-elle sur un ton plus pénétré, car j'en possède un témoignage dont je ne comprends pas entièrement le sens, mais qui

La hausse du change italien à 3 90 0/0 pèse sur ce fonds d'Etat dont le cours correspond, en tenant compte du coupon détaché hier, à 91.70.

L'Extérieure est faible à 63 3/16, le Rouble est offert à 249 1/2, le Russe nouveau 77.10 et l'Orient 65.40.

L'action de la Banque de France est sans changement à 4,220. Le mouvement de hausse de ce titre subit un temps d'arrêt, en attendant que l'on soit fixé sur la possibilité de terminer la discussion du privilège avant les vacances. Le Crédit Foncier regagne à 4,143 une partie du coupon de 30 fr. détaché hier. Le 24 juillet cette société doit émettre 500,000 obligations communales de 500 fr. avec lots remboursables en 75 ans au plus et rapportant 16 fr. d'intérêt.

La Banque de Paris cote 643. La Société Générale conserve le cours de 465. Le Crédit Lyonnais est très bien tenu à 783. On sait que cette société est appelée par l'étendue de sa clientèle à prendre une très large part au succès de la conversion Tunisienne. Cette opération a pour but de convertir les obligations Tunisiennes 3 1/2 0/0 1889 en obligations nouvelles 3 0/0 1892, garanties par le gouvernement français, qui seront émises sans frais aux guichets des grandes sociétés et à la chambre syndicale des agents de change près la Bourse de Paris.

Ces obligations 3 0/0 remboursables au pair en 96 ans sont un véritable 3 0/0 français amortissable qui serait émis à 93.25.

Les Chemins Economiques valent 422.30.

## Chronique Locale

ET DE L'OUEST

### CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DE SAUMUR A CHOLET

Nous apprenons qu'un arrêté préfectoral vient d'être pris pour autoriser les employés du service des ponts et chaussées à pénétrer sur les propriétés publiques et privées, situées sur le parcours projeté de la ligne d'intérêt local de Saumur à Cholet, afin de procéder aux études du tracé définitif.

On sait que le Conseil général, dans sa dernière session, a décidé la mise à l'étude de cette ligne.

### LE 14 JUILLET A SAUMUR

L'administration municipale a fait afficher cette semaine le programme de la fête du 14 juillet.

Comme d'habitude, il y aura trois salves de vingt et un coups de canon, le matin, à midi et le soir ; distributions de vivres aux indigents ; à neuf heures, revue des troupes de la garnison ; à deux heures, jeux divers sur la Loire ; à huit heures, représentation gratuite au théâtre ; à huit heures 1/2, concert par la Musique municipale ; à neuf heures 1/2, feu d'artifice. Illuminations des monuments publics et de la principale traversée de la ville.

me les garantit.

— Je ne vous comprends plus.

Elle lui mit devant les yeux la lettre trouvée sur le lieutenant.

— Quoi ! s'écria-t-il, ce papier vous est parvenu !... Mais vous voyez qu'il ne signifie rien, que c'était une plaisanterie, puisque je suis vivant, et que c'est à vous que je le dois... De grâce, rendez-moi ce message stérile.

Il étendit le bras pour le lui reprendre, mais elle prévint ce mouvement.

— Soyez franc, monsieur Hector ; la diplomatie ne vous convient pas, vous dissimulez très mal. Je vous priais tout-à-l'heure de vous taire, je vous adjure maintenant de parler : En quelle circonstance, dans quel but avez-vous écrit ces lignes ?

Alors, retrouvant pour une heure son énergie, il se souleva sur sa couche, et d'une voix vibrante, la tête haute, l'œil plein de feu :

— La mort a délié les engagements qui vous unissaient à M. de Kermadec, un vaillant homme ; je prétendais, moi, vous affranchir de ceux qui vous promettent à un misérable et odieux scélérat !

(A suivre.)

### Jardin des Plantes de Saumur

La Commission administrative du Jardin des Plantes a décidé que les raisins de la serre seraient vendus au plus offrant le mardi 12 et, s'il y a lieu, le mercredi 13 juillet, à 10 heures du matin.

Pour la Commission,

Le Directeur, CARTIER

### VOLS SUR LES PONTS

Cette nuit, des voleurs ont fait la récolte d'abricots des jardins situés rue de l'Abattoir, au bord de l'eau. Le léger enclos de ces jardins rendait la besogne facile ; mais il pourrait se faire que les propriétaires de ces jardins, ne trouvant pas de leur goût semblable procédé, reçoivent dorénavant les visiteurs nocturnes à coups de fusils.

Il y a deux ou trois nuits, ces mêmes voleurs avaient poussé l'audace jusqu'à décrocher, à travers les barreaux, la viande de l'étal aux boucheries de la rue Nationale.

### Réserve de l'armée active

#### APPEL EN 1892 DES CLASSES DE 1882 ET 1885

Sont appelés par voie d'affiches :

*Du lundi 22 août au dimanche 18 septembre.* — Les réservistes affectés au 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons des régiments d'infanterie subdivisionnaires, aux régiments d'infanterie régionaux (excepté ceux des bataillons ayant une circonscription de réserve spéciale), aux bataillons de chasseurs à pied, de zouaves et de tirailleurs, au régiment de sapeurs-pompiers, aux bataillons de sapeurs mineurs (génie) et de chemin de fer, à l'infanterie et à l'artillerie de marine, aux armuriers de la marine.

*Du lundi 19 septembre au dimanche 16 octobre.* — Les réservistes sapeurs-conducteurs, du génie de la classe 1882.

*Du lundi 26 septembre au dimanche 23 octobre.* — Les réservistes des régiments d'infanterie subdivisionnaires affectés aux 4<sup>es</sup> bataillons.

*Du lundi 3 octobre au dimanche 30 octobre.* — Les réservistes de l'artillerie de campagne qui n'auront pas été convoqués par ordres individuels du 14 mars au 31 août, ainsi que les réservistes pontonniers.

*Du lundi 17 octobre au dimanche 13 novembre.* — Les réservistes sapeurs-conducteurs du génie de la classe 1885.

Seront appelés par ordres individuels :

*Du lundi 26 septembre au dimanche 23 octobre.* — Les réservistes des bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

*Du 22 août au 18 septembre, ou pendant les manœuvres.* — Les sous-officiers réservistes d'infanterie, chefs du service des munitions, et les sous-officiers réservistes de cavalerie affectés au service d'estafette.

Les hommes qui auraient à solliciter des avances de l'appel ou ajournements devront remettre leur demande à la gendarmerie au moins vingt jours avant la date fixée pour la convocation.

### FOURNITURES DE FOURRAGES MILITAIRES

Le ministre de la guerre annonce, dans une circulaire, que pour rendre les entreprises de la guerre plus accessibles aux petits fournisseurs, il étendra, cette année, à tous les corps d'armée, un essai déjà tenté partiellement l'année dernière, concernant les fournitures militaires.

Le ministre supprime l'entreprise départementale et met en pratique les fournitures de fourrages distincte par place de garnison et par brigade de gendarmerie.

Il supprime les formalités ordinaires pour les paiements et décide que les 10, 20 et 30 de chaque mois, l'entrepreneur adresse à l'officier désigné les bons de distribution dans un bordereau découpé.

De plus, l'entrepreneur sera dispensé du cautionnement.

### POUDRE ET EXPLOSIFS

Sur l'avis du ministre de l'intérieur, M. le préfet invite MM. les sous-préfets, maires, offi-

ciers de gendarmerie et commissaires de police du département, à faire rechercher s'il se trouve des personnes qui se livrent dans ce but à la préparation de poudres ou explosifs.

Par ce temps de dynamite, nous espérons que M. le préfet veillera à ce que l'enquête prescrite soit sérieusement faite.

### GARDE DES VOIES FERRÉES

Le ministre de la guerre a décidé que, conformément aux dispositions du titre V de l'instruction du 12 juillet 1890, des exercices relatifs à la garde des voies de communication auront lieu cette année dans toutes les régions de corps d'armée. On appellera les officiers et sous-officiers d'un certain nombre de subdivisions qui seront indiquées ultérieurement, ainsi que les dates des exercices. Ces militaires seront logés chez l'habitant pendant une nuit.

En conséquence, M. le préfet prie MM. les maires du département de vouloir bien prêter en cette circonstance leur concours à l'autorité militaire.

Par décision ministérielle du 5 juillet 1892, M. Tristan de l'Hermitte, major du 9<sup>e</sup> régiment de dragons, est placé hors cadre comme chef d'escadron de cavalerie et désigné pour commander le dépôt de remonte d'Angers, en remplacement de M. Gontier.

### COURSE DE PARIS-NANTES-PARIS

On sait que les deux premiers sont Allard et Meyer ; le 3<sup>e</sup> est Robin, le 4<sup>e</sup> Leralu, le 5<sup>e</sup> Picoi.

### COLLÈGE DE SAUMUR

M. Piéron, Jean, vient d'obtenir, à la Faculté de Rennes, le certificat d'études des aspirants au grade de pharmacien de 2<sup>e</sup> classe.

### JURY CRIMINEL

Le nombre de jurés devant composer la liste annuelle de 1893, pour le département de Maine-et-Loire, est fixé à 600, et est réparti de la façon suivante dans chaque arrondissement : Angers 197, Bangé 84, Cholet 142, Saumur 105, Segré 72.

### UN JURÉ DÉCÉDÉ

Dans la liste des membres du jury de la prochaine session d'assises, liste que nous avons publiée avant-hier, figurent les noms et prénoms de M. Ayrault de Saint-Henis (Pierre-Gustave-Marie), maire d'Andigné. Or, on nous assure, dit le *Patriote*, que M. de Saint-Henis, non pas maire, mais ancien maire d'Andigné, est décédé. C'est, en effet, M. Aubert, ancien adjoint de la ville de Segré, qui remplit actuellement ces fonctions.

### LE RECENSEMENT DES CHEVAUX

Le recensement des chevaux est terminé dans presque tous les départements. Il résulte des rapports parvenus au ministère de la guerre qu'on rencontrera de nombreuses difficultés pour remonter la cavalerie mixte de plusieurs corps d'armée.

Dans sa prochaine séance, le conseil supérieur de la guerre sera appelé à étudier de près cette importante question et à prendre les mesures qu'il jugera nécessaires pour y remédier.

### CANDIDATS A SAINT-CYR

Le *Journal officiel* du 7 juillet publie la liste par ordre alphabétique des candidats ayant composé dans des villes des départements autres que Lille et Rouen, admis à subir les épreuves orales du 1<sup>er</sup> degré pour l'École spéciale militaire.

Dans le nombre, nous remarquons les noms suivants qui appartiennent à l'Anjou :

MM. Beloin, Bouquemont, de Caqueray, Claire (fils de l'honorable commandant de la gendarmerie de Maïoe-et-Loire), Fremont, Porcher, Pujot, Rioulet, Allaire, Lucas (fils du du bâtonnier de l'ordre des avocats d'Angers).

**COMPAGNIE D'ORLÉANS**

*Fête Nationale du 14 juillet. — Une journée à Paris. — Train de plaisir à prix très réduits.*

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, la Compagnie d'Orléans organisera un train de plaisir à prix exceptionnellement réduits, permettant de passer à Paris la journée du jeudi 14 juillet.

Le train partira dans la soirée du 13 juillet.

Le retour de Paris aura lieu dans la nuit du 14 au 15 juillet.

Il prendra les voyageurs en provenance des lignes de: Montmorillon à Poitiers, Yzeures à Châtelleraut, Le Blanc exclu à Port-de-Piles, Poitiers à Tours exclu, Clefs à Longué, La Boissière à Savonnières, Dissay-sous-Courcillon à Mettray.

Des affiches spéciales placardées dans les localités et les gares indiquent les prix et les heures de passage de ce train.

L'émission des billets cessera le 12 juillet à 6 heures du soir.

**Vol à Chouzé**

Le nommé Gustave Palluau, âgé de 18 à 19 ans, était employé comme ouvrier à la Boulangerie coopérative, que dirige M. Lasmezas, à Chouzé-sur-Loire.

Il y a quinze jours, il a essayé de se faire habiller pour rien chez un tailleur, puis de disparaître. La tentative n'a pas réussi. Le tailleur, ayant appris que Palluau ne travaillait plus à la boulangerie et allait prendre le train, est arrivé à temps pour rattraper sa marchandise.

Palluau, après cet échec, n'est point parti. Il est demeuré à Chouzé ou dans les environs pour préparer un nouveau coup.

On le vit, la semaine dernière, à Varennes-sous-Montsoreau, où il disait chercher de l'ouvrage. Mais la vérité est qu'il attendait là que M. Lasmezas, son ancien patron, partirait samedi pour Tours, où il devait séjourner jusqu'à lundi.

Dans la nuit de samedi, en effet, Palluau revint à Chouzé, escalada la grille de la Boulangerie coopérative, s'introduisit dans le grenier à fourrage et y attendit jusqu'au dimanche soir que Mme Lasmezas fut obligée de sortir.

Alors il pénétra dans la chambre à coucher, ouvrit le placard où il savait que l'argent était enfermé, déroba un billet de 400 francs et reparut en escaladant les murs.

Dans la nuit de dimanche à lundi, le voleur retourna à Varennes. Le matin il fit changer le billet de cent francs dans un café pour payer des consommations. Il partit ensuite pour Saumur avec quelques camarades, dépensa le reste et retourna à Varennes sans argent, la nuit suivante.

A son retour, M. Lasmezas s'aperçut immédiatement qu'on lui avait volé un billet de cent francs. Il en parla à un ouvrier boulanger qui l'avait remplacé pendant son absence et qui lui dit:

« Je connais votre voleur: ce doit être Palluau, car il n'avait pas le sou et je sais qu'il a fait changer un billet de cent francs chez ma cousine à Varennes. »

M. Lasmezas partit aussitôt pour Varennes et fit arrêter Palluau, qui avoua son vol sans trop se faire prier.

Les gendarmes de la Chapelle-sur-Loire, prévenus, sont allés chercher le voleur à Chargé, où on l'avait reconduit, et, à l'heure qu'il est, il doit être sous les verrous de Chinon.

**ANGERS.** — Le 135<sup>e</sup> de ligne est arrivé hier à 11 h. 12 du matin par la rue Volney.

La musique jouait ses plus beaux morceaux et nos braves soldats, malgré l'étape assez longue des Rosiers à Angers, conservaient sous la poussière qui les couvrait un air crâne et marchant au pas comme s'ils avaient fait une simple promenade militaire.

**CONSEIL DE PRÉFECTURE**

*Audience du 7 juillet*

M. Tessier, entrepreneur à Longué, demandait au Conseil de fixer l'indemnité due par lui à M. Le Pelletier, propriétaire à Neuillé, à

raison d'occupation temporaire de terrains sur la commune de Blou.

L'affaire, déjà appelée aux audiences des 28 janvier, 4 et 18 février derniers, est revenue aujourd'hui.

M. du Chêne, avocat à Saumur, plaide pour M. Le Pelletier.

Le Conseil a mis l'affaire en délibéré et rendra son jugement le 18.

M. d'Achou, propriétaire à Gennes, demandait la réduction de sa contribution foncière sur propriétés bâties.

Après avoir entendu les explications de M. Bourdais, notaire à Gennes, pour le demandeur, le Conseil a mis l'affaire en délibéré et rendra son jugement le 18.

**COUR D'APPEL D'ANGERS**

*Audience du 7 juillet*

La Cour confirme un jugement du tribunal correctionnel de Saumur, qui a condamné à six mois de prison pour vagabondage et mendicité le nommé François Guyat, âgé de 45 ans, fondeur de chaises, sans domicile fixe.

Le nommé Camille Fresneau, marchand de pommes de pin à Blou, fait appel d'un jugement du tribunal correctionnel de Baugé qui le condamne à trois mois et un jour de prison pour abus de confiance et escroquerie.

L'année dernière, M. Ménard avait emprunté à M. Guillou une charrette, une charrue, un tombereau et enfin tous les instruments et ustensiles utiles à un cultivateur.

A la Toussaint, M. Ménard déménagea de Vivy, où il demeurait, pour aller s'installer à Saumur. Il pria M. Guillou d'aller chercher ce qu'il lui avait prêté. M. Guillou pria alors M. Ménard de bien vouloir laisser tous les instruments et ustensiles entre les mains de Fresneau qui, en ce moment, demeurait à Vivy.

Fresneau, une fois en possession des instruments, se mit à les vendre.

M. Guillou, s'en étant aperçu, porta plainte et Fresneau fut arrêté.

Fresneau a été également poursuivi pour avoir escroqué une certaine somme d'argent au préjudice de M. Legueux, cultivateur à Blou.

La Cour acquitte Fresneau du chef d'escroquerie et retenant le délit d'abus de confiance, réduit à deux mois la peine prononcée par les premiers juges.

**M. CARNOT A POITIERS**

M. le préfet de la Vienne a été reçu par M. Carnot qui, si nos renseignements sont exacts, doit passer à Poitiers la journée du 15 septembre.

Le 16, dans la matinée, aura lieu la revue d'honneur aux environs de Montmorillon et le soir, par train spécial, M. le Président de la République rentrera à Paris.

Dans ce voyage, M. Carnot sera accompagné par M. de Freycinet, ministre de la guerre.

Ajoutons enfin que le Conseil municipal, sur la demande de M. le maire, s'occupera aujourd'hui du vote d'un crédit pour la réception du chef de l'Etat qui viendrait probablement saluer, avant la revue, tous les officiers étrangers désignés pour suivre les grandes manœuvres.

M. le général Crétin, ancien colonel du 125<sup>e</sup> de ligne, chef d'état-major du 9<sup>e</sup> corps, est depuis deux jours à Poitiers.

Nous croyons savoir que ce voyage se rattache aux grandes manœuvres de septembre.

**UN ENFANT CUIT AU FOUR**

Une femme veuve, boulangère à Leigné, près Châtelleraut, ayant eu un enfant, l'a fait cuire dans son four. Une odeur infecte s'étant répandue dans la boulangerie, la gendarmerie de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers a fait une enquête qui a amené la découverte du cadavre de l'enfant.

Le parquet de Châtelleraut, prévenu, s'est rendu sur les lieux avec M. le docteur Dorvau.

La boulangère interrogée a prétendu que son enfant était mort-né.

On l'a laissée en liberté provisoire, afin qu'elle puisse s'occuper de ses quatre autres enfants.

**SUICIDE D'UNE INSTITUTRICE**

La commune de Pliboux (Deux-Sèvres) vient d'être le théâtre d'un terrible drame.

L'institutrice adjointe de cette commune, Mlle P..., a tenté de tuer d'un coup de pistolet un jeune homme des œuvres duquel elle était enceinte et qui refusait de l'épouser. Les blessures de ce jeune homme sont graves. Mlle P... s'est ensuite suicidée.

**LES PONTONNIERS A NANTES**

Nous avons déjà annoncé qu'une batterie du 2<sup>e</sup> régiment de pontonniers ira dans les premiers jours d'août exécuter à Nantes des manœuvres de pont sur la Loire.

Cette nouvelle est confirmée. Cette batterie fera, pendant les manœuvres du 11<sup>e</sup> corps, plusieurs expériences relatives au lancement des ponts mobiles.

Des simulacres de débarquement auront lieu, ce qui contribuera à rendre l'intérêt de ces manœuvres plus palpitant.

**SOCIÉTÉ ARTISTIQUE DE CHATEAU-GONTIER**

La Société artistique de Château-Gontier ouvre, le 14 août 1892, une exposition. Cette exposition comprendra la peinture, le pastel, l'aquarelle, le dessin; la sculpture; la gravure et la lithographie; l'architecture; la photographie; les bois sculptés; les arts céramiques, etc...

Les habitants de Château-Gontier sont Angevins de goûts, de mœurs. C'est même cette fiabilité à leur origine, à leurs anciennes attaches qui conservent chez eux ce sentiment artistique qu'ils témoignent à chaque occasion. Ils demandent donc à la grande ville mère de les aider de ses belles ressources dans l'œuvre qu'ils tentent.

**L'USAGE DU VÉLOCIPÈDE**

M. le docteur Th. Tissié (de Bordeaux) a récemment présenté à la Société de biologie une très intéressante note relative à l'action du vélocipède sur les principales fonctions.

Vélocipédiste lui-même, depuis longtemps il a aussi ouvert des enquêtes auprès de ses confrères et a pu recueillir un grand nombre d'observations concluantes.

De ce travail, il résulte que les grandes fonctions de l'organisme, la respiration, la circulation, la digestion sont activées par l'usage raisonné du vélocipède; qu'il combat avec succès l'arthrisme, la goutte, le rhumatisme, le diabète, les maladies du foie, l'obésité, l'anémie et bien d'autres affections.

En somme, conclut M. le docteur Th. Tissié, l'exercice du vélocipède est une des formes les plus utiles du sport; son usage est assez répandu en France pour qu'il n'y ait pas lieu d'insister davantage sur ce point.

Aussi n'est-il pas étonnant de voir disparaître, de jour en jour, le sot préjugé qui empêchait certaines personnes d'user du vélocipède, et les gens les plus sérieux et les plus intelligents ne craignent plus aujourd'hui de monter en bicyclette pour leur santé, pour leur agrément ou pour leur affaires.

**FAITS DIVERS**

**UNE CATASTROPHE EN MER**

Hier matin, à 18 milles au large de Marseille, le cuirassé de premier rang *Hoche*, appartenant à l'escadre d'évolutions de la Méditerranée, a abordé le *Maréchal-Canrobert*, paquebot de la Compagnie transatlantique, allant de Bône à Marseille. L'abordage s'est produit à 6 h. 37, et, huit minutes après, le *Maréchal-Canrobert* coulait à pic. Il avait à bord 85 passagers civils ou militaires, 16 passagères et 40 enfants. Tout le monde a été sauvé par le *Hoche*, à l'exception de deux mi-

litaires et de trois enfants.

Le *Hoche* est entré dans le port de Marseille à neuf heures, ramenant les autres passagers.

A peine le paquebot fut-il accosté par le *Hoche*, que le capitaine Bouteille, commandant le cuirassé, ordonna aux marins de se jeter sur le pont du paquebot.

On peut dire que les marins ont fait leur devoir avec le plus grand courage et avec un calme extraordinaire. Malgré le danger, les marins faisaient passer à leurs camarades par dessus les bastingages les passagers qui, lorsqu'ils ont été recueillis à bord du *Hoche*, disaient qu'ils n'avaient pas eu le temps de savoir d'où était venu le secours; ils reurent unanimement hommage au courage des marins.

**BOURSE DE PARIS**

*Du 8 Juillet 1892*

3 0/0 . . . . .	98 75
3 0/0 nouveau . . . . .	98 70
3 0/0 amortissable . . . . .	» » »
4 1/2 . . . . .	105 80

**GOVERNEMENT TUNISIEN**

Conversion des 347.541 Obligations de l'Emprunt 3 1/2 0/0 1889

**ÉMISSION**

de 396.386 Obligations de 500 Francs

**Garanties par le Gouvernement Français**

INTÉRÊT ANNUEL: 15 fr. PAYABLES PAR TRIMESTRE

Remboursement au pair, en 96 ans, par Tirages semestriels

**PRIX D'ÉMISSION: 95 1/4 0/0 = FR. 476. 25**

Payables { En souscrivant . . . . . Fr. 50 »

{ A la Répartition (du 15 au 20 Juillet) Fr. 426 25

La Souscription aura lieu le Mardi 12 Juillet 1892

Au Crédit Foncier de France.

Au Comptoir National d'Escompte.

Au Crédit Lyonnais.

A PARIS { A la Société Générale.

Au Crédit Industriel.

A la Banque d'Escompte.

A la Banque de Tunisie (à Tunis).

Et dans les Agences ou Succursales de ces Établissements, à Paris et dans les départements.

**UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS**

Le Seul Véritable **ALCOOL DE MENTHE**, c'est

l'**ALCOOL de MENTHE RICQLÈS**

Recommandé contre les maux les plus graves. Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif.

**PRÉSERVATIF** contre les **ÉPIDÉMIES**

**EAU DE TOILETTE** et **DENTIFRICE** EXQUIS

Exiger le nom **DE RICQLÈS** sur les flacons.

**M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelle, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des:**

**PILULES MARTIALES**

De **Ch. VAIDY**

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que:

**Anémie, Chlorose, Eczéma.**

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les **Pilules Purgatives** de Ch. Vaidy.

**ÉPICERIE CENTRALE**

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

**P. ANDRIEU**

**EAU DE VIE BLANCHE**

Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des

Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés . . . 1.50 le litre

Montpellier 45 — . . . 1.75 —

Armagnac 50 — . . . 2.00 —

Verre compris.

**Par quantité de 6 litres:**

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**SUIVANT ACTE** passé devant notaire à Nueil (Maine-et-Loire), les 4<sup>es</sup>, 4 et 5 juillet courant, les époux Legoyat-Boulard ont vendu aux époux Chalopin-Havoix, le fonds de commerce de boulanger-pâtisseries qu'ils exploitaient au bourg de Nueil, avec le matériel servant à l'exploitation dudit fonds, y compris le droit au bail des lieux occupés, avec jouissance du 24 juin dernier.

Les oppositions seront reçues par ledit M<sup>e</sup> POCHON.

Étude de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur (Maine-et-Loire), 8, rue Cendrière.

## VENTE

Aux enchères publiques

Le DIMANCHE 17 JUILLET 1892, à 1 heure de l'après-midi,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire),

DE LA

## Vaste Usine ou Minoterie De Bron

Située commune du Coudray-Macouard (Maine-et-Loire), sur la rivière la Thouet, fonctionnant à l'eau et à la vapeur, avec deux roues et neuf paires de meules, montées et organisées d'après le système anglais, machine à vapeur, de la force de vingt-cinq chevaux, élévateurs, arbres de transmissions et tous les ustensiles nécessaires à la fabrication de la farine; maisons, bâtiments, dépendances, jardins, etc.

Entrée en jouissance de suite.

MISE A PRIX: 20.000 FR.

S'adresser, pour renseignements, à:

- 1<sup>o</sup> M<sup>e</sup> POPIN, avoué à Saumur;
- 2<sup>o</sup> M<sup>e</sup> NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay;
- 3<sup>o</sup> MM. PROUST et BONNEAU, syndics de faillite à Saumur;
- 4<sup>o</sup> Sur les lieux, pour visiter.

## A VENDRE

### La Terre des Réaux

SITUÉE

Entre la gare de Port-Boulet et la levée de la Loire.

Comprenant: jolie Château Renaissance, jolie Chapelle, jolie Ferme neuve, et 20 hectares de terres, prés, clos, beaux ombrages.

S'adresser à M<sup>e</sup> HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire (Indre-et-Loire).

## A VENDRE

LA

### Propriété de Saint-Médard

Située entre Gaure et Chouzé, près de la levée de la Loire,

Comprenant: Maison Bourgeoise, Ferme, et quarante hectares de terres, prés, vignes et bois.

S'adresser à M. VINCENT-GUILAIS, expert à Chouzé-sur-Loire, ou à M<sup>e</sup> HATIN, notaire.

## A LOUER

### L'HOTEL DE L'ESPÉRANCE

Comme Hôtel

OU MAISON DE COMMERCE

Place Saint-Nicolas.

S'adresser à M<sup>me</sup> FERBU, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 42.

## Atelier de Monuments Funèbres

En face le Cimetière.

## RUÈCHE Fils

SCULPTEUR

Spécialité de Monuments en granit.

PRIX MODÉRÉS

Nota. — M. RUÈCHE, n'ayant plus de magasin rue Beaurepaire, n<sup>o</sup> 18, prie ses clients de s'adresser même rue, même numéro, ou à son atelier, pour lui confier leurs commandes. Il continuera, comme par le passé, à apporter tout le soin nécessaire à ses travaux comme solidité, et aux meilleures conditions. (342)

## Collection Wanwick

Étude de M<sup>e</sup> GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur, à Saumur, 64, rue de Bordeaux, 64.

## VENTE VOLONTAIRE

Aux enchères publiques

A Saumur, en la Salle des Ventes Mobilières, 55, rue d'Orléans,

Les LUNDI 11, MARDI 12 JUILLET 1892, et jours suivants s'il y a lieu, à 8 heures précises du soir,

## D'OBJETS

## ARTISTIQUES RUSSES

Très beaux Colliers en topazes dorées, fumées et en jaspes. Topazes et Améthystes non montées. Cachets de différentes formes et grandeurs en topaze, jaspe à paillettes, zlatouïst, malachite, chifferné, kalgan, orletz et cornaline. Presse-buvards en sélanite. Porte-plumes richement montés en malachite, sélanite et jaspe. Couteaux à papier en jaspe de kalgan. Presse-papiers en jaspe, zmiérwick, asbeste, chifferné, malachite, kalgan, orletz et serpentine. Cofrets de dimensions différentes en malachite, asbeste, serpentine, sélanite et jaspe. Mosaïque. Œufs en jaspe, lapis-lazuli et sélanite. Cendriers. Couteaux gravés, dorés et niellés.

Quantité d'autres bons objets.

M<sup>e</sup> GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux; M<sup>e</sup> EUGÈNE GRANDPIERRE, expert à Paris.

## EXPOSITION PUBLIQUE

Le DIMANCHE 10 JUILLET 1892.

De 2 heures à 6 heures et de 8 heures à 10 heures du soir.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

NOTA. — Tous ces objets sont garantis d'authenticité Russe.

## MAISON

Rue du Portail-Louis, n<sup>o</sup> 4,

## A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893.

S'adresser à M. RETIVEAU, rue de Poitiers, 54. (000)

## A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

## UN CLOS

D'une contenance de 70 ares

Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin.

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> COURALEAU.

## Appartement au 1<sup>er</sup> étage

## A LOUER

Présentement

Rue Nationale, 24.

S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, qui l'habite. (426)

## A VENDRE

Grande quantité de Moellons: Quantité de Javelles de sarments de vignes;

Un beau et bon petit âne, Péquillage et la charrette.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

## A LOUER

PRÉSENTMENT

## MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'École de cavalerie.

Avec beau jardin bien affrutté et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

## A CÉDER

Imprimerie typographique, située dans un chef-lieu de département du centre.

Très bonne maison. Matériel important.

Propriété de plusieurs journaux.

Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, sous les initiales C. T. R.

## MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893

Occupé par le Magasin de Lingerie de M<sup>lle</sup> TAILLARD.

S'adresser à M<sup>me</sup> DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 44, Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE

## Petite MAISON

Avec JARDIN bien affrutté

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

## BAINS DE MER

### Plage de St-Gilles-sur-Vie

(Vendée)

PLUSIEURS CHALETS MEUBLÉS

A Louer de 100 à 500 fr. par mois.

S'adresser au bureau du journal, ou à M. BODIN, propriétaire à Thouars (Deux-Sèvres).

## MAISON & MAGASIN

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893

Rue du Puits-Neuf, n<sup>o</sup> 12.

S'adresser à M<sup>me</sup> TURMEAU-BOUET, qui l'habite.

UN JEUNE HOMME finissant ses classes demande une place pour être groom et apprendre à être valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

UNE FEMME connaissant la cuisine demande une place de domestique ou pour faire des journées.

Il y a de très bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

## A SAINTE-GENEVIÈVE

## Tapisseries Artistiques

BRODERIES

## M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR → 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

## PHARMACIE A. CLOSIER

N<sup>o</sup> 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

## CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

## LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>

Rue Jacob, 56, à Paris

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4<sup>o</sup>

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

## ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

## IMBERT FILS

### Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre: 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.  
Citronnade rafraîchissante et très hygiénique: le litre 3 fr. 50; le 1/2 litre 2 fr.  
Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.  
Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix: Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

Saumur, imprimerie de PAUL GODRET.